

**SIENA**  
**INTERNATIONAL**  
**PHOTO AWARDS**  
**2020**

**REGLEMENT EDITION 2020**

by

Comité d'organisation SIPAContest 2020

Siena, 27 octobre 2019

## REGLEMENT EDITION 2020

### DISPOSITIONS GENERALES

Le concours photo Siena International Photography Awards est ouvert aux photographes professionnels et amateurs du monde entier. Un participant peut être exclu si l'organisme parrain, à sa discrétion, juge qu'il ne s'est pas conformé aux règles et aux conditions de la compétition.

### THEMES ET CATEGORIES

Les photographies doivent correspondre aux thèmes et catégories suivants :

#### Photojournalisme :

Le photojournalisme est notre fenêtre sur le monde qui nous entoure.

Qu'une image soit spectaculaire ou pas, une photographie est une représentation de tous les mots que nous choisissons de dire... ou de ne pas dire. La photographie est un moyen, peut-être unique, qui par rapport à tous les autres peut transmettre des pensées et des sentiments sans prononcer un mot.

Il a été dit que chaque photographie vaut plus de mille mots. Les photographies nous représentent, et représentent la façon dont nous voyons le monde. Après tout, voir c'est croire. Et rien ne fait voir les personnes plus qu'une photographie impactante.

L'élaboration des images est permise mais il est de la responsabilité du photographe de ne pas manipuler ou améliorer les images de façon à déformer ou modifier la réalité de la scène photographiée.

#### Voyage & Aventures :

Saisissez les expériences extraordinaires qui constituent une partie essentielle du voyage, les découvertes, les aventures qui nous inspirent et qui rendent le voyage palpitant et surprenant, les variétés de styles de vie de populations dont la culture est différente.

Capturez une image qui enregistre la vie quotidienne dans un espace public.

#### Personnes et visages captivants :

On vous demande de nous présenter les personnes que vous avez rencontrées en nous montrant leur vie et leur expression quotidienne : personnes ou portraits dans le contexte de leur culture.

La prise des photographies des personnes demande souvent l'interaction et la communication avec le sujet et elle peut, par sa nature même, être intrusive. On veut que vous nous démontriez votre habileté en saisissant des personnes, des individus, des groupes, des communautés, au travail, pendant le temps libre et les fêtes.

#### La beauté de la Nature :

Saisissez les moments palpitants et exprimez ce que la nature signifie pour vous ! Des images captivantes de lieux sauvages avec une perspective unique : des vues panoramiques des forêts, des déserts, des montagnes aux micro-habitats des plantes et de la flore. Les images peuvent inclure des environnements marins, des lacs et des fleuves avec des photographies prises au-dessus ou au-dessous du niveau de l'eau.

#### Animaux dans leur environnement naturel (non domestiques) :

Faune entendue comme un moyen pour évoquer l'atmosphère et le sens du lieu et pour transmettre comment un animal fait partie intégrante de son environnement.

Célébrez et illustrez la riche diversité de la vie sur la terre de manière à pouvoir la protéger et sauvegarder grâce à la force des images.

#### Architectures et espaces urbains :

Les vieux bâtiments définissent le passé alors que les nouveaux esquissent le futur : les espaces contigus créent l'interaction entre architecture, habitants et environnement. Saisissez l'architecture des bâtiments, les espaces urbains ou les deux choses dans une même image d'impact dans laquelle ils représentent un élément clé.

Tous les types d'édition, de mélange et de couches numériques sont permis dans cette catégorie. Le fichier brut n'est pas nécessaire.

**Sport en action** : N'importe quel type de sport professionnel ou amateur

Des événements sportifs au fitness, on vous demande de mettre en relief les émotions de l'exercice physique et la compétitivité. Par le biais de scènes d'actions et de moments décisifs qui sont en mesure d'attirer les personnes au monde excitant du sport d'action, nous voulons montrer la photographie sportive la plus créative et captivante comme étant une véritable forme d'art. N'importe quel type de sport professionnel ou amateur.

**Street Life** (thème spécial de l'année 2020) :

Si vous capturez les merveilleux moments de la vie autour de vous, nous voulons voir votre travail ! Des artères qui battent d'une métropole vivante à la solitude tranquille de ses ruelles vides. Vitres transparentes et acier scintillant, ou briques délabrées et pierre creusée. Des rencontres et des moments fortuits. La vie est présente dans les rues. Faites-nous la voir.

Quels que soient vos instruments ou votre position, nous voulons voir votre perspective personnelle depuis la rue. Paysages urbains, photographie d'observation, révélations accidentelles, rencontres de rue, scènes de la ville. Inspirez-nous avec la photographie de rue et avec les scènes curieuses que vous êtes capable de révéler.

**Portfolio Story-Telling** :

Nous voulons que vous nous montriez votre habileté dans la narration visuelle en photographiant les personnes, la nature, la faune sauvage, la musique, le sport etc. ... pour raconter une histoire dans un portfolio de cinq à neuf images. Pensez de réaliser avec des images une histoire en mesure de transmettre le caractère de vos sujets et de créer un article illustré, sans paroles. Séquences d'images (min. 5 max. 9) qui racontent une histoire. La même image ne pourra participer à plus d'une section.

**Bref film documentaire** :

Dans cette édition le Siena International Photo Awards met au défi les cinéastes, à tout moment de leur carrière, de créer un court-métrage (de moins de quatre minutes) concernant le photojournalisme, le sport, les voyages, les personnes, la nature et la faune sauvage.

Les vidéos des court-métrages et des présentations multimédias doivent être hébergées sur un site comme Vimeo ou YouTube dont l'URL doit être indiquée au moment de l'inscription et présentée sur le formulaire en ligne.

Le ou les participants, ou l'agent ou le représentant qui entre pour son compte, doivent être le détenteur des droits d'auteur ou avoir été autorisés par le détenteur (i) des droits d'auteur à présenter le document.

Les agents ou les représentants qui participent pour le compte d'une équipe de production confirment, par l'inscription, que chaque membre de l'équipe de production accepte toutes les règles de participation.

Toutes les inscriptions doivent inclure les détails de contact du ou des participants et de la personne déléguée par la production.

Toutes les inscriptions doivent inclure un titre, un synopsis et la liste complète de l'équipe de production.

Toutes les productions vidéo doivent avoir une bande audio et/ou un texte en langue anglaise ou doivent être sous-titrées en anglais.

Toutes les vidéos doivent être envoyées sous forme de fichier (préférentiellement « .mov ») par l'intermédiaire d'un site d'hébergement de fichiers comme dropbox.com, WeTransfer, Google Drive, etc.

Pour les documents récompensés, les vainqueurs doivent fournir un fichier de production à haute résolution pour les vainqueurs de la catégorie des court-métrages documentaires. Les détenteurs des droits d'auteur concèdent à Siena International Photo Awards un usage illimité et non exclusif de ces documents pour toutes les activités dans tous les médias, y compris les médias sociaux, en ligne, en relation avec le concours, à l'exposition, à l'archive publique et à toutes les activités promotionnelles et didactiques pour et sous l'égide de l'Art Photo Travel Association, sans qu'aucune compensation ne soit due.

Les détenteurs des droits d'auteur déclarent et garantissent que l'envoi du document ne viole aucune loi et également qu'aucun tiers ne peut présenter de réclamation ou d'objection relativement aux droits concédés aux Siena International Photo Awards. Les détenteurs des droits d'auteur dégageront l'Art Photo Travel Association des revendications de tierces parties.

## **DEFINITIONS DES CATEGORIES**

**Photojournalisme** :

Nous vous demandons d'illustrer des événements et des personnes qui font les gros titres par des photos individuelles qui documentent des aspects culturels et politiques concernant les individus et les sociétés ; traitez et argumentez les sujets d'actualité et leurs conséquences ; documentez l'impact de l'homme sur l'environnement.

**Voyage & Aventures** : Culture, Vie quotidienne, Mémoires de voyage & Aventures, Autres.

Des photographies des personnes saisies dans leur vie quotidienne, mais également des images qui ne doivent pas nécessairement inclure de personnes. Des photographies réalisées en capturant des points de repère et des scénarios ruraux et citadins mais également des personnes qui vivent leur vie de tous les jours.

**Personnes et visages captivants** : Hommes, Femmes, Enfants, Relations humaines, Portrait, Autres.

Des photographies qui capturent l'image d'une personne ou d'un petit groupe de personnes et dans lesquelles le

visage et l'expression sont prédominantes. On considère comme étant admissibles des photographies d'environnement, à la condition que les personnes soient prédominantes dans la scène.

**La beauté de la Nature :** Astrophotographie, Environnement, Fleurs & Plantes, Arbres, Paysage, Macro, Montagne, Paysage nocturne, Paysages de mer et marins, Filé d'étoiles, Photographie panoramique, Photographie aérienne, Autres.

Des photographies qui comprennent des paysages (non urbains) et des représentations d'images de la nature. Nous voulons qu'on montre la force de la nature et l'impact des éléments naturels de notre monde causé par un événement atmosphérique comme une tempête, un coucher de soleil magnifique ou la neige. On peut inclure dans les images des personnes ou des animaux, mais à la condition que l'objectif principal demeure l'impact suscité par les éléments naturels. On accepte, outre le paysage, les images qui représentent les éléments caractéristiques d'un territoire, y compris la flore et les éléments abstraits comme les conditions atmosphériques et de lumière. On accepte le genre de photographie Paysage marin qui inclut des images de la mer ou d'une belle plage isolée.

**Animaux dans leur environnement naturel (non domestiques) :** Oiseaux, Poissons, Photographie sous-marine, Autres.

Des images qui représentent n'importe quel type d'animal (mammifères, oiseaux, etc.) capturé dans son environnement naturel ; il peut s'agir d'images de faune sauvage ou de premiers plans. La photographie sous-marine est incluse.

**Architectures et espaces urbains :** Bâtiments, Ponts, Paysages urbains, Monuments, Intérieurs, Industriel.

La photographie d'architecture et de paysage urbain qui inclut des bâtiments de tout genre, y compris les gratte-ciels, les vieux bâtiments et les monuments. On considère comme étant inclus également des bâtiments modernes en verre dans lesquels la photographie souligne les angles et les formes géométriques du bâtiment.

**Sport en action :** N'importe quel type de sport professionnel ou amateur. Des images qui capturent les moments saillants pendant les grands événements sportifs, mais également des photographies de différentes manières de pratiquer le sport dans le monde, au niveau amateur ou professionnel, de manière compétitive ou récréative.

**Portfolio Story-Telling :** Des séquences d'images (min. 5 max. 9) qui racontent une histoire. Une section dans laquelle il est possible de proposer une série de photographies avec un thème libre : portfolios thématiques, photojournalisme et storyboard (séquences d'images qui racontent une histoire de nature, faune, l'éthologie, les environnements naturels et du territoire, etc. ...). Le photographe est libre de choisir l'argument, le style, le scénario et les sujets qu'il préfère. La section exige cinq images ou plus qui soient liées ensemble par une séquence logique. Le projet doit être développé à travers un minimum de 5 images et un maximum de 9. Les photographies peuvent être prises en séquences ou au cours de moments différents, à la condition toutefois qu'elles résultent étroitement liées entre elles.

**Street Life** (thème spécial de l'année 2020) : Photographie considérée comme un instrument capable de représenter la vie quotidienne dans les rues ; pas seulement limitée aux zones de trafic de la ville, mais étendue aux ruelles étroites ou désertes et aux centres urbains. La photographie de rue peut documenter tout espace public, avec ou sans public. La seule règle de la street photography est de capturer un moment effectivement arrivé capable de révéler un aspect réel de la société.

**Bref film documentaire :** Quand la vie devient ennuyeuse, il est temps de voir le monde d'une nouvelle perspective. Sortez des sentiers battus, redécouvrez la beauté de la ville et affrontez de nouveaux défis pour repousser vos limites. Un nouveau monde apparaîtra quand vous le regarderez de différents points de vue. Explorez le monde d'un point de vue totalement neuf. Les vidéos de toutes les plates-formes sont les bienvenues. Chaque œuvre doit être longue de moins de quatre minutes et inclure un clip d'au moins 30 secondes. Les participants peuvent envoyer des contenus vidéo dans diverses catégories, notamment le photojournalisme, le sport, la ville, les voyages, les personnes, la faune sauvage et la nature.

Une vidéo peut être inscrite dans une seule catégorie. Une seule inscription ne peut pas participer à deux ou trois catégories. Les participants doivent s'assurer que les informations envoyées sont authentiques et que tout le contenu est original. Les filigranes peuvent influencer les résultats de l'évaluation. L'envoi de fausses informations entraînera une disqualification.

#### CALENDRIER DU CONCOURS

Date de début du concours :	27 octobre 2019
Date d'échéance du bonus de précocité :	1 décembre 2019
Date de clôture :	5 janvier 2020 à 24 h 00
Votation du jury :	du 1 février au 15 avril 2020
Communication des photographies finalistes :	18 février 2020
Envoi du fichier d'impression haute définition :	avant le 27 février 2020
Communication des résultats aux participants qui ont obtenu un prix :	1 mai 2020

Cérémonie de remise des prix :  
Inauguration de l'exposition :

25 octobre 2020  
26 octobre 2020

## DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription pour la participation au concours devront être payés en suivant les instructions rapportées sur le site internet pendant la rédaction du formulaire d'inscription. Le paiement devra être effectué en fonction des montants indiqués par la suite. Les chèques ne sont pas acceptés. Les images des participants qui n'auront pas entièrement réglé les droits d'inscriptions ne seront pas admises. Les inscriptions effectuées avant le 1 décembre 2019 auront la possibilité d'inscrire chaque photo supplémentaire au coût de € 6,00 au lieu de 8,00. Les photographies supplémentaires pourront être insérées même après le 1 décembre 2019, à la condition que le paiement des droits d'inscription soit effectué avant cette date. L'ensemble des images inscrites peut être librement reparti parmi les différentes catégories.

### Photographes professionnels et amateurs

- 1 image : gratuites
- 3 images : € 20,00 (y compris l'image gratuite)
- chaque image supplémentaire : € 8,00 (€ 6,00 si l'inscription est complétée du paiement avant le 1 décembre 2019)
- Section Storyboard :  
- € 35,00 pour chaque storyboard

### Bref film documentaire

- € 35,00 pour chaque film

### Moins de 20 an (né après le 27 octobre 1999)

- 3 images : gratuites
- chaque image supplémentaire : € 8,00 (€ 6,00 si l'inscription est complétée du paiement avant le 1 décembre 2019)
- Section Storyboard :  
- € 35,00 pour chaque storyboard

## MODALITES DE PAIEMENT

- Carte bleue (méthode conseillée)
- Envoi par paypal
- Virement bancaire au nom d'Art Photo Travel, IBAN: IT 90 C 01030 14206 000000376166, Banque Monte dei Paschi di Siena - Ag. 6 Siena. SWIFT: PASCITMMSIEXXX.

## INSERTION DES PHOTOGRAPHIES

Tous les travaux devront être envoyés par Internet. Les images qui ne seront pas envoyées à travers notre page d'inscription/insertion ne seront pas évaluées. Une image ne peut être insérée dans plus d'une section, mais une photographie insérée dans la catégorie Storyboard peut également être utilisée pour participer en tant qu'image individuelle dans d'autres sections. Les photographies devront être au format JPG avec le profil couleur sRGB. La taille du fichier de chaque image ne devra pas dépasser les 2MB. Les dimensions du fichier doivent être d'un maximum de 1920 pixel en largeur pour le côté le plus long (qu'il soit vertical ou horizontal). Résolution 72 dpi. La vision des photographies par le jury s'effectuera par des écrans HD TV Full. Des travaux entièrement réalisés à l'ordinateur, des photomontages, des photographies avec signature ou watermark ne sont pas admis.

## NOM DU FICHIER

Comme le souhaite le photographe. Toutes les informations nécessaires seront rassemblées par le système d'inscription en ligne. 30 caractères maximum. Nous vous prions de ne pas utiliser de caractères non valables comme ?/ : ? \* " < > | ' #

## DROIT D'AUTEUR

Chaque participant détient les droits d'auteur des images envoyées. Le participant certifie que le travail est le sien. Le participant permet aux organisateurs de reproduire de manière gratuite le matériel envoyé pour des finalités promotionnelles liées au concours photographique, comme le catalogue, le calendrier et le site web, à moins que cela ne soit pas diversement spécifié par le concurrent dans le formulaire d'inscription. Les photographies gagnantes ou signalées seront mises à la disposition des organes de presse qui voudront annoncer les résultats du concours. À chaque utilisation des images, les organisateurs citeront toujours le nom de l'auteur. Aucune photographie qui participe au Siena International Photo Awards sera mise en vente ou utilisée par l'un des sponsors du Siena International Photo Awards pour toute finalité commerciale ou d'autre nature, exception faite pour la promotion et la diffusion du concours, du Siena Art Photo Travel, pour l'exposition et pour le catalogue.

### **DIFFUSION DES TRAVAUX**

Chaque auteur est personnellement responsable de ce qui forme l'objet des travaux présentés et de ce qu'il a déclaré dans le formulaire d'inscription. L'auteur autorise la publication et la diffusion de ses images, même dans des dimensions différentes, exclusivement pour des finalités concernant la manifestation, pour des finalités culturelles ou didactiques, à savoir à but non lucratif.

### **EXCLUSION**

Un participant peut être exclu par l'organisation s'il ne se conforme pas aux règles et aux conditions du concours.

### **MANIPULATION DIGITALE DES IMAGES**

Il est possible de recourir à la manipulation digitale pour optimiser l'image ; il est également possible de couper une image, mais il n'est pas permis d'ajouter ou d'éliminer un élément clé de la composition. La luminosité, le contraste, la balance de la couleur peuvent être réglés. Des tâches de poussière, des éléments mineurs, etc. ... peuvent être retouchés. Les images pourront faire l'objet d'accentuation avant l'impression. Des manipulations qui pourraient vraisemblablement être obtenues dans la chambre noire seront acceptées, mais les juges auront la faculté de refuser toute image qui, selon leur appréciation indiscutable, a été trop retouchée au détriment de l'image originale. Il sera demandé aux participants qui seront présélectionnés pour les prix de **présenter les fichiers RAW** ou les fichiers originaux de photographies. Dans les catégories «**Architectures et espaces urbains**» sont en revanche admis tous les types de retouche, digital blending, calque.

### **RÈGLES DU JURY**

Les participants seront évalués par les juges qui ont été nommés. Les images seront jugées catégorie par catégorie. Le vote s'effectuera de manière anonyme. Les juges ne connaîtront pas les noms de participants. Le jury évaluera les images en se fondant sur l'impact visuel, la composition, l'originalité, la technique, la créativité, la capacité de communiquer un message, un sentiment ou une émotion. Le jury sélectionné est représentatif d'un vaste secteur de la photographie et de l'utilisation des images. Il est international et il est constitué par des photographes, rédacteurs, éditeurs et autres experts de l'image photographique. Chaque année un juge non expert sera choisi pour représenter les opinions du ample public des passionnés de photographie. Les sponsors ne participent pas au jury. Toutes les images participantes seront jugées en ligne et de manière autonome par chaque membre jury de manière telle que les juges puissent visualiser les images où ils se trouvent dans le monde, en jugeant ainsi les photographies de manière absolument indépendante. Dans chaque catégorie, les meilleures photographies, choisies en fonction du nombre total de votes reçus, accéderont à la phase successive pour le choix final. Le numéro des finalistes variera de catégorie en catégorie et il dépendra du niveau de travaux reçus. Antérieurement à la phase finale les participants finalistes devront envoyer, avant la date prévue par le règlement et sous peine d'exclusion du concours, le fichier des images en haute résolution. Les gagnants des catégories seront choisis sur la base du nombre de points le plus élevé obtenu pour les images présentées. Les participants avec le nombre de points le plus élevé dans chacune des catégories seront proclamés vainqueurs de la catégorie spécifique.

### **PRIX**

Le participant qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé gagnera le titre de Photographer of the Year SIPAContest 2020 et il recevra un prix du montant de € 1.500,00 à titre d'indemnité de présence à la cérémonie de remise des prix. La décision du jury de Siena International Photo Awards est définitive. Le jury se réserve la possibilité d'accorder des prix spéciaux et le droit de ne pas attribuer certains prix si la qualité des photographies présentées n'est pas satisfaisante. Les prix devront être retirés personnellement par le gagnant au moment de la remise du prix ou par une autre personne qu'il aura déléguée par écrit. Le Prix Pangea sera remis exclusivement aux gagnants qui seront présents à la Cérémonie de remise des prix.

### **COMMUNICATION DES RESULTATS**

Tous les participants recevront par email une fiche rapportant l'issue du concours. Les résultats seront en outre publiés sur le site web du concours.

### **CATALOGUE**

Les photographies primées et signalées par le jury du Siena International Photography Awards 2020 seront recueillies dans un précieux livre photographique de grand format avec la couverture cartonnée.

**ACCEPTATION DES CONDITIONS**

L'inscription d'un participant implique l'acceptation de toutes les règles et conditions de ce règlement.

**EXPOSITION COLLECTIVE**

Les meilleurs travaux dans le classement seront publiés sur le site du concours <http://www.sipacontest.com> et ils seront exhibés dans une exposition collective qui aura lieu à Sienna pendant le Siena Awards Festival. Certaines de photographies qui ont participé à la compétition pourront en outre être sélectionnées pour des expositions improvisées, en Italie ou à l'étranger. À conclusion du cycle d'exposition les impressions des photographies seront vendues aux enchères à soutien d'un projet de solidarité.

**INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES**

En remplissant la présente fiche, vous souscrivez aux dispositions du D.L. 196/2003 (Vie privée), modifications successives et de la Réglementation Générale pour la Protection des Données (RGPD) : la participation au concours implique, par l'auteur, l'autorisation au traitement, avec ou non des moyens informatiques, des données personnelles et à leur emploi par l'Organisateur pour accomplir les démarches nécessaires au concours et aux finalités associatives et/ou fédératives. Les données personnelles pourront en outre être utilisées pour envoyer, aux auteurs mêmes, des informations concernant les résultats et les initiatives futures.

**ORGANISATION**

Président: Luca Venturi  
Tél.: +39 350 5859151  
E-mail: [info@sipacontest.com](mailto:info@sipacontest.com)  
Site internet: <http://www.sipacontest.com>



## FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)

**Q : Je n'ai pas reçu un mail de confirmation, pour quelle raison ?**

R : Vérifiez, s'il vous plaît, les mails indésirables ou les fichiers de poste indésirables en cherchant tout mail envoyé par SIPAContest et assurez-vous d'ajouter [info@sipacontest.com](mailto:info@sipacontest.com), [noreply@sipacontest.com](mailto:noreply@sipacontest.com) ou [sipa.noreply@gmail.com](mailto:sipa.noreply@gmail.com) à la liste des contacts sûrs.

**Q : Est-il nécessaire d'envoyer les fichiers RAW ou les fichiers originaux des photographies ?**

R : Les fichiers RAW ou les fichiers originaux des photographies seront demandés aux participants qui seront présélectionnés pour les prix. Dans les «Architectures et espaces urbains» sont en revanche admis tous les types d'édition, digital blending, calque.

**D : Faut-il insérer toutes les images dans une même catégorie ou est-il possible de participer à plusieurs catégories ?**

R : Les images que vous avez l'intention de présenter au concours peuvent être insérées, de manière indifférente, dans une ou plusieurs catégories à votre choix.

**D : Les images monochromes doivent être toutes inscrites dans la section monochrome ou peuvent-elles être aussi insérées dans les autres catégories du concours ?**

R : Les images monochromes peuvent être aussi inscrites dans les autres catégories si elles sont relatives à la thématique de la catégorie spécifique.

**D : Comment dois-je présenter mes photographies pour le concours ?**

R : Après avoir complété le formulaire en ligne et avoir indiqué toutes les informations demandées, vous serez adressé à une page d'upload à travers laquelle vous pourrez télécharger vos photographies.

**D : Puis-je participer avec une image qui a déjà participé à d'autres concours ou qui a déjà été publiée au préalable ?**

R : On accepte aussi bien des images inédites que des images qui ont déjà été publiées.

**D : Puis-je participer avec une image qui a déjà gagné d'autres concours ?**

R : Oui, on accepte des images qui ont été présentées à d'autres concours et également des images qui ont gagné des prix dans d'autres concours.

**D : Y a-t-il une limite de temps par rapport au moment dans lequel la photographie a été prise ?**

R : Non, il n'y a pas de restrictions concernant la date de prise de la photographie.

**D : J'ai des problèmes à charger les données.**

R : Essayez de relire les instructions dans le formulaire d'inscription. Si vous ne parvenez pas à résoudre le problème après avoir lu les instructions, il est possible d'envoyer une demande d'aide à l'adresse de courrier électronique [info@sipacontest.com](mailto:info@sipacontest.com).

**D : Le titre et la légende de la photographie doivent-ils être obligatoirement écrits en anglais ou peuvent-ils être inscrits aussi en italien ?**

R : Il serait préférable d'écrire les textes en langue anglaise, mais seulement si cela ne représente pas un problème.

**D : Quand et comment seront annoncés les résultats ?**

R : SIPAContest contactera les gagnants par email à l'adresse enregistrée dans leurs pages account avant le 1 mai 2020. Les gagnants seront annoncés pendant la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à Sienna le 25 octobre 2020 et, seulement après, ils seront publiés sur le site [www.sipacontest.com](http://www.sipacontest.com).

**D : Comment seront utilisées mes images ?**

R : Les images ne seront jamais utilisées pour des finalités différentes par rapport à la promotion de Siena International Photo Awards. Tous les photographes, à ce jour, sont très reconnaissants et heureux pour la manière dans laquelle leurs images ont été utilisées et promues à niveau globale.

**D : Où pourront être utilisées mes images ?**

R : Une de plus grandes opportunités liées à ce concours est la portée internationale qu'il peut avoir. Selon le motif pour lequel l'image sera choisi (l'exhibition Beyond The Lens, un manifeste pour le SIPAContest, une carte per le SIPAContest, social, etc. ...), elle sera montrée partout avec le crédit complet. La promotion de votre travail pourra être infinie. En participant au concours, vous acceptez d'être inclus dans la publication annuelle « Beyond

The Lens » et dans l'exposition homonyme qui exhibera la collection complète des images gagnantes et primées.

D : Puis-je participer avec une photographie qui a été partagée sur les réseaux sociaux, comme Facebook, Instagram, etc. ?

R : Oui, cela est possible.

D : Posso partecipare con una fotografia che è stata condivisa su un canale di social media come Facebook, Instagram, ecc. ?

R : Sì, è possibile.

D : Accepte-t-on des photographies panoramiques ?

R : Oui, elles sont acceptées.

D : Le processus de vote se déroule-t-il de manière anonyme ?

R : Oui, le processus de vote se déroule de manière anonyme. Les juges ne connaissent pas les noms des participants.